



MIS À JOUR JUIN 2022

PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE RECRUTEMENT DES CANDIDATS

POUR LES FUTURS APPRENTIS BTS SAM /BTS MCO /BTS NDRC

L'admission se déroule en trois étapes :

1. Envoi du Dossier de Candidature
2. Entretien : A réception du dossier complet, nous contactons le candidat pour convenir d'une date d'entretien. Le jour de l'entretien, le candidat peut venir avec tout document utile pour appuyer sa candidature.
3. À l'issue de l'entretien, le dossier de chaque candidat est étudié par la Direction et la commission pédagogique qui vous fera part de sa décision sous 15 jours.

Frais de dossier : PAS DE FRAIS DE DOSSIER

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1^{re} année : titulaire du Bac
- 2^e année : titulaire du Bac+1 (BTS équivalent)

ADMISSIBILITÉ

Le candidat fait une demande de renseignements ou d'inscriptions directement sur notre site Internet en renseignant ses coordonnées. Il est possible également de postuler en contactant directement le secrétariat par mail ou par téléphone.

Dès réception de ces données, un conseiller pédagogique prend contact avec lui par téléphone ou mail afin de vérifier qu'il ne s'agit pas d'une erreur et vérifie :

- Adéquation entre le dernier titre obtenu (ou en cours d'obtention) et le niveau de formation demandé ;
- Niveau de prérequis atteint par le candidat ;

A l'issue de cet échange, les candidats déclarés admissibles sont convoqués à un entretien de motivation par mail.

Le candidat est invité à nous fournir son dossier de candidature complété au plus tard à j-1 de l'entretien.

Le candidat adresse son dossier de candidature au service administratif qui l'examine et s'assure de la cohérence du parcours du candidat quant à la formation demandée.

Sont évalués les critères suivants :

- Adéquation entre le dernier titre obtenu (ou en cours d'obtention) et le niveau de formation demandé ;
- Niveau de prérequis atteint par le candidat ;
- Age du candidat en raison du contrat d'apprentissage

ÉPREUVES D'ADMISSION

Épreuve orale (durée : 30 minutes)

L'épreuve oral consiste en un entretien individuel.

La prestation du candidat est évaluée tant sur le fond que sur la forme. Les critères retenus sont les suivants :

- Critères de fond :
 - pertinence des interventions (contribution à l'avancée du débat, capacité d'écoute),
 - qualité du raisonnement, esprit de synthèse
 - éléments de personnalité (dynamisme, leadership, confiance en soi),
- Critères de forme
 - qualité de l'expression orale (élocution, vocabulaire),
 - présentation et attitude corporelle.

DOSSIER DU CANDIDAT

Le candidat constitue un dossier permettant l'examen détaillé de sa candidature. Doivent être notamment fournis :

- Une photographie d'identité
- Une photocopie de la pièce d'identité
- Les relevés de notes des deux dernières années d'études
- Les photocopies des diplômes obtenus (certifiés conformes et traduits en français ou anglais pour les étudiants hors U.E.)
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation

Le candidat est également invité à joindre au dossier tout autre élément qu'il jugerait utile de voir porté à l'attention du jury.

Les critères d'évaluation du dossier sont structurés autour de trois parties :

- Parcours académique :
 - niveau de diplôme atteint,
 - progression constatée,
 - pratique d'une ou plusieurs langues étrangères.
- Implication et motivation du candidat :
 - appréciations des enseignants,
 - qualité de la lettre de motivation du candidat,

- présence d'une ou plusieurs lettres de recommandation,
- Employabilité :
 - expérience professionnelle acquise,
 - engagement associatif,
 - existence et qualité du projet professionnel

CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME :

A l'issue de l'entretien et après étude du dossier du candidat, le candidat recevra une réponse sous 15 jours.

Le candidat est déclaré « admis » ou « non admis ».

Les candidats reçoivent alors un courrier ou mail leur confirmant ou non leur admission au sein de du CFA COUBERTIN . Pour les candidats admis, un bulletin d'inscription est joint.

FINANCEMENT

Aucun frais d'entretien d'entrée EN MODE ALTERNANCE

- a) Contrat de professionnalisation (statut salarié)
- b) Contrat d'apprentissage